



République Française
Département de la Moselle

DECISION 2024-11

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché « Travaux extérieurs d'aménagement de l'Hôtel d'Entreprises à Hettange-Grande – lot n° 5 : Peinture », est conclu le 7 février 2024 avec l'entreprise APIB à 57970 YUTZ, pour un montant de 28 253,39 € H.T., soit 33 904,07 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 7 février 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 06 AOUT 2024